COMPTE-RENDU



SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU JEUDI 28 JUILLET 2022

<u>PRESENTS</u>: M CHAILLOU - Mme POULAIN - M MORIN - Mme LANG - M JOJON - Mmes GAUDIN - SERRANO - MM METAIS - LECHAUVE - Mme LE GALLOU - MM GOURON - CHAUMONT - Mmes LEMELIN - CORTET - M CHEVALLIER - Mme TIBERGHIEN - M PRETRE - Mme BERTRAND - M DENIS

SECRETAIRE: Mme SERRANO Christiane

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 02 JUIN 2022

Le compte-rendu de la séance du 02 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

2022_D040 CONVENTION D'ENTRETIEN COURANT DES AMENAGEMENTS CYCLABLES VTT DANS LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMES BERRY LOIRE PUISAYE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'exposé de Monsieur CHAILLOU Michel, Maire et rapporteur,
- ADOPTE le projet de convention,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

2022_D041 MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU GIENNOIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'exposé de Monsieur CHAILLOU Michel, Maire et rapporteur,
- ADOPTE les statuts du Syndicat Mixte du Pays du Giennois.

2022_D042 CESSION PARCELLE E 581 APPARTENANT A LA COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 0 (zéro) voix POUR, 16 (Seize) voix CONTRE, 3 (Trois) ABSTENTIONS,

- APPROUVE l'exposé de Monsieur CHAILLOU Michel, Maire et rapporteur,
- EMET un avis défavorable à la cession de la parcelle E 581 appartenant à la Commune de Bonny-sur-Loire à la personne ayant demandé l'acquisition.

2022 D043 TABLEAU DES EFFECTIFS 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'exposé de Monsieur CHAILLOU Michel, Maire et rapporteur,
- DONNE son accord à la création et à la suppression des différents grades aux différentes dates correspondantes,
- PRECISE que ces emplois seront pourvus aux différentes dates correspondantes,
- APPROUVE le nouveau tableau des effectifs de la collectivité à compter du 29 juillet 2022,

- PRECISE que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de la Commune de Bonny-sur-Loire sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente,
- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget communal de l'exercice en cours.

2022_D044 AVIS SUR LE PROJET DE CREATION D'UNE UNITE DE METHANISATION POUR LA SAS PUISAYE BIOENERGIES A OUZOUER-SUR-TREZEE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 (Onze) voix POUR, 4 (Quatre) voix CONTRE, 4 (Quatre) ABSTENTIONS,

- APPROUVE l'exposé de Monsieur MORIN Jean-Michel, Adjoint au Maire et rapporteur,
- EMET un avis favorable au projet de la SAS PUISAYE BIOENERGIES pour créer une unité de méthanisation à Ouzouer-sur-Trézée, lieu-dit « La Clinerie », unité associée à un plan d'épandage des digestats produits.

2022_D045 COMPTE-RENDU D'ACTIVITE GRDF POUR LA DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL A BONNY-SUR-LOIRE – EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-PREND acte,

Et

-N'EMET PAS d'objection sur ce rapport d'activités 2021 présenté.

QUESTIONS DES CONSEILLERS

⇒ Monsieur CHAILLOU Michel	▶ a reçu Monsieur HIBON de la Poste l'informant
que la Maison France Services de Bonny-sur-	Loire avait une très bonne fréquentation (+ de 140
personnes par mois), une des meilleures du	Département. Cela augmente également l'activité
de la Poste. Une nouvelle enseigne non éclai	rée va être installée.

▶ informe que le grand Café a été repris avec une ouverture vraisemblablement en fin d'année.

▶ informe les élus que Monsieur NERAUD Frédéric, Président de Tourisme Loiret, lui remettra les panneaux « Village de caractère » lors de la Fête des Vins.

▶ informe les élus qu'un agent sera en congés maternité du 7 octobre 2022 au 27 janvier 2023.

- ⇒ Madame LE GALLOU Annick → demande quand sera fait le nettoyage rue de la Villeneuve ainsi que les panneaux aux Charmis. C'est prévu pour la semaine prochaine.
- ⇒ Monsieur GOURON Christian ► confirme les dires de Madame LE GALLOU avec en plus l'entretien des chemins, des bancs et des jardinières.

▶ indique que les travaux réalisés pour l'écoulement Route de Vaupy ont été bien faits.

▶ évoque le caniveau cassé rue de Landes. C'est en cours de réparation et l'identité du responsable a été connue grâce à la vidéosurveillance. A voir pour mettre un panneau « interdit aux poids-lourds » aux Charmis. (Services Techniques)

▶ signale une fuite d'eau sur la route du Buisson.

Les élus disent qu'il s'agit de l'eau de l'irrigation.

▶ informe les élus que les agents de la déchetterie lui ont signalé des dégradations et des vols dans l'enceinte de l'établissement. Ces 2 points seront évoqués au SMICTOM.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire souhaite à tous les élus de bonnes vacances d'été et leur donne rendez-vous à la Fête des Vins dimanche.

La séance est levée à 20 h 45.

Le Maire,

Michel CHAILLOU